

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 07 Juillet 2023

Préfecture de la Loire-Atlantique
Arrivé le

13 JUL. 2023

secrétariat de direction
DCL

Date de la convocation du Comité syndical : 30 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 31

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, M. Jean Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Laëtitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour la **Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH (pouvoir à Séverine MARCHAND), **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Raymond CHARBONNIER), Annie BRIEND, Noëlle MELLERIN, M. Roch CHERAUD, Yannick MOREZ **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M. Jean-Marie BRUNETEAU **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Serge HEGRON, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU) **pour Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXX

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE MUTUALISEE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE – SUBVENTION LEADER

Action prioritaire des PCAET des EPCI du Pays de Retz fin 2019 et début 2020, une étude de faisabilité portant sur le modèle de plateforme territoriale de la rénovation énergétique le plus adapté à mettre en place dans les EPCI du Pays de Retz est apparue opportune à cette échelle. En effet, la perspective d'un démarrage pour cette Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) ou de ces PTRE (1/EPCI) pour 2022, dans le cadre des aides SARE et Région Pays de Loire rendait cette étude de faisabilité nécessaire.

Le contenu d'une plateforme est basé sur les missions suivantes :

Missions du porteur territorial	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil personnalisé aux ménages
	Réalisation d'audits énergétiques
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale

	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)
	Conseil aux entreprises
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme / Suivi administratif

Afin de rechercher d'une part la cohérence dans l'offre donnée aux habitants d'une part, et la recherche d'économies d'échelle d'autre part, cette étude pourrait être lancée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Le contenu de cette étude est le suivant : comparer différents scénarios faisant varier les objectifs quantitatifs proposés par la Région, donc les coûts, mais identifiant également différents types de partenariats ou de montage pour la réalisation des actes métiers (internalisée, externalisée, mutualisée entre les EPCI du Pays de Retz, ou non).

A ce titre, le PETR a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 **et souhaite bénéficiaire du fonds FEADER au titre du programme LEADER 2014-2022.**

Le budget consacré à cette étude est le suivant.

Dépenses : 32 368,75 € HT

Recettes :

- DETR = 16 184,38 €
- LEADER = 9 710,63 €
- AUTOFINANCEMENT = 6 473,74 €

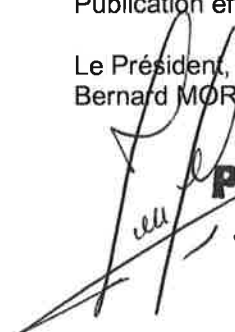
Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande de subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du programme LEADER du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU


PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL